

Société canadienne des postes – Concours

Qui est admissible?

- Le concours est ouvert aux participants du volet à cotisations déterminées (CD) du régime de Postes Canada n° 74216.
- Toute personne qui établit un objectif dans l'outil Objectifs de retraite de Ma Canada Vie au travail^{MC} du 24 septembre 2021 au 31 octobre 2021 est inscrite au concours.
- Les personnes qui établissent un objectif dans l'outil Objectifs de retraite avant le 24 septembre seront également admissibles.

Quelles sont les dates d'ouverture et de fermeture du concours?

- Date d'ouverture du concours : 24 septembre 2021
- Date de fermeture du concours : 31 octobre 2021

Comment puis-je participer au concours?

En ligne

- Ouvrez une session dans Ma Canada Vie au travail (macanadavieautravail.com)
- Cliquez sur Aperçu > Fixer mon objectif
- Suivez les étapes pour fixer un objectif dans l'outil Objectifs de retraite

Par téléphone

- Appelez le centre d'appels de la Canada Vie au 1 866 716-1313 et demandez à parler un conseiller aux participants pour vous aider à saisir l'information dans l'outil Objectifs de retraite.

Que puis-je gagner?

Vous pourriez gagner l'une des cinq cartes-cadeaux VISA^{MC} de 100 \$.

Comment le gagnant sera-t-il sélectionné et avisé?

- Les gagnants seront sélectionnés au hasard le 8 novembre 2021.
- La Canada Vie communiquera avec les gagnants par courriel à l'adresse électronique fournis.
- Si aucune réponse n'est reçue après le premier contact, une autre tentative de communication sera effectuée. S'il y a un numéro de téléphone indiqué, la Canada Vie fera un appel de suivi dans les sept jours civils suivant le contact initial.
- Si un gagnant ne peut pas être joint dans les 14 jours suivant le contact initial, un nouveau gagnant sera tiré au hasard et le gagnant sélectionné précédemment sera disqualifié.

1. Pour participer

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« la Canada Vie ») est le commanditaire du concours de Postes Canada (le « concours »).

1.1 Admissibilité : Le concours s'adresse aux participants du volet à CD du régime de Postes Canada n° 74216 (participants) qui sont admissibles à participer et qui respectent les critères suivants :

- Les employés qui ont adhéré au volet à CD du régime de Postes Canada n° 74216.
- Les employés doivent être des résidents du Canada.
- Les employés dont la préférence linguistique pour la correspondance avec la Canada Vie est indiquée comme étant l'anglais ou le français.
- Les employés qui ont établi un objectif de retraite dans Ma Canada Vie au travail entre le 24 septembre 2021 et le 31 octobre 2021.

Les participants peuvent fixer un objectif dans l'outil d'établissement des objectifs en utilisant leurs identifiants actuels de Ma Canada Vie au travail. Pour être admissibles au concours, les participants doivent établir un objectif de retraite en :

- Ouvrant une session dans Ma Canada Vie au travail (macanadavieautravail.com)
- Cliquant sur Aperçu > Fixer mon objectif
- Saisissant l'information demandée dans l'outil d'établissement des objectifs

1.2 Période du concours : La période du concours s'étend du 24 septembre 2021 à minuit HE au 31 octobre 2021 à 23 h 59 HE.

1.3 Inscription au concours : Les participants du volet à CD du régime de Postes Canada n° 74216 du régime de retraite de la Société canadienne des postes peuvent participer au concours en ouvrant une session dans Ma Canada Vie au travail et en effectuant les actions requises pour fixer un objectif de retraite. En saisissant l'information demandée dans l'outil d'établissement des objectifs (comme il est indiqué au paragraphe 1.1), le participant est automatiquement inscrit au concours.

2. Prix : Il y a cinq prix à gagner, chacun consistant en une carte-cadeau VISA de 100 \$ (prix); chaque gagnant recevra un prix, soit une carte-cadeau.

2.1 Tirage des prix : Le 8 novembre 2021, cinq gagnants seront tirés au hasard parmi tous les participants inscrits au concours. Le tirage se tiendra dans les bureaux de la Canada Vie au 255 avenue Dufferin, London ON N6A 4K1.

2.3 Probabilités : Les probabilités d'être sélectionné au hasard et de gagner un prix dépendent du nombre total de participants de régimes qui ont fixé un objectif de retraite dans l'outil Objectifs de retraite.

2.4 Avis de sélection : La Canada Vie communiquera avec les participants sélectionnés par courriel à l'adresse associée au site Ma Canada Vie au travail. Si aucune réponse n'est reçue après le premier contact, une autre tentative de communication sera effectuée (par téléphone, si un numéro de téléphone a été fourni) dans les sept jours civils suivant le contact initial. Si un gagnant sélectionné ne peut pas être joint dans les 14 jours suivant le contact initial, un autre gagnant sera tiré au hasard et le gagnant sélectionné précédemment sera disqualifié.

2.5 Pour gagner, le participant sélectionné doit répondre au courriel reçu de la Canada Vie, comme il est indiqué au paragraphe 2.4. Il doit répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'arithmétique. Il devra également accepter les conditions énoncées dans le courriel. Aucun échange ni transfert de l'un ou l'autre des prix ne sera permis. Si le participant sélectionné omet d'envoyer par courriel la réponse à la question réglementaire et l'attestation de son consentement aux conditions dans les sept (7) jours civils suivant la réception du deuxième courriel, le nom d'un autre participant sera sélectionné au hasard. Le participant sélectionné précédemment sera disqualifié et n'aura aucun recours contre la Canada Vie ou toute partie impliquée dans l'organisation du concours.

3. Autres points à considérer

3.1 Toute demande visant à réclamer un prix doit être vérifiée par la Canada Vie ou ses représentants désignés. Les inscriptions effectuées sous des adresses ou des identités multiples, ou par le truchement de tout moyen ou stratagème visant à s'inscrire au concours à de multiples reprises, ou les inscriptions excédant le nombre autorisé durant la période du concours, seront d'office réputées nulles. Toutes les inscriptions au concours obtenues par l'entremise de sources non autorisées, ou les inscriptions incomplètes, illisibles, mutilées, modifiées, reproduites, falsifiées, irrégulières ou frauduleuses de quelque façon que ce soit, ou autrement non conformes au présent règlement, seront supprimées d'office.

3.2 En prenant part au concours, le participant sélectionné à titre de gagnant consent à accepter les conditions du libellé de déclaration et de renonciation afin de confirmer qu'il : a) est lié par le présent règlement et les décisions de la Canada Vie, b) libère la Canada Vie, ses sociétés affiliées, filiales et entrepreneurs indépendants, de même que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants respectifs, y compris leurs agences publicitaires et promotionnelles, de toute responsabilité relativement à des réclamations ou à des dommages incluant, sans s'y limiter, les réclamations ou dommages pour blessures corporelles ou dommages matériels en lien avec l'acceptation, la possession ou l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, du prix ou avec la participation au concours; et c) permet à la Canada Vie et à Postes Canada d'utiliser son nom, son adresse, sa ville, sa province de résidence, sa photographie, une vidéo de lui ou tout élément semblable à des fins de publicité sans autre rémunération.

3.3 Les décisions de la Canada Vie sont définitives et contraignantes en ce qui concerne tous les aspects du concours.

3.4 La Canada Vie ne peut être tenue responsable de la transcription ou de l'enregistrement erroné ou inexact des renseignements d'inscription au concours, des défaillances techniques, de la perte de données ou des délais lors de leur transmission, des transmissions par ordinateur ou par réseau lors desquelles surviennent des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts ou qui sont défectueuses, incomplètes, incompréhensibles ou effacées, de la défaillance de tout réseau téléphonique, équipement informatique ou logiciel, de l'impossibilité d'accéder à tout service en ligne ou site Web ou de soumettre des données en ligne, de toute autre erreur ou défaillance, de tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne en lien avec ou causé par la participation au concours ou le téléchargement de tout document dans le cadre de celui-ci, ou des inscriptions en retard, perdues, volées, illisibles ou acheminées au mauvais endroit.

3.5 La Canada Vie se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ce concours, d'y mettre fin ou de le suspendre dans l'éventualité où une défaillance technique, un virus ou un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou tout autre événement ou cause indépendants de sa volonté viendrait altérer ou compromettre l'administration, la sécurité, le caractère équitable ou le déroulement normal du concours.

3.6 En aucun cas la Canada Vie, ses sociétés affiliées, filiales et entrepreneurs indépendants, de même que leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants respectifs, y compris leurs agences publicitaires et promotionnelles, ne peuvent être tenus d'attribuer un plus grand nombre de prix que celui indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer les prix autrement que conformément à ce règlement.

3.7 Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales.

3.8 Pour obtenir un exemplaire papier du règlement ou pour toute question relative au concours, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Concours sur les objectifs de retraite de la Canada Vie (Postes Canada)
Canada Vie
1600 rue Scott Bureau 301
Ottawa ON K1Y 4N7